



# La F.S.D.



La F.S.D., créée en 1991 à l'initiative du fonctionnaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports en charge des fédérations unisport, sous le nom de Fédération Française des Sports de Danse FFSD, avait, à l'origine, reçu la mission de gérer toutes les activités relatives aux danses de couple (salon, rock, sportive, etc...), danses que l'on pourrait aussi définir comme « les danses de la salle », par opposition aux « danses de la scène » qui devenaient, ou plutôt qui restaient, le domaine traditionnel de la F.F.D.a.c.e.c. (Fédération Française de Danse d'Art Chorégraphique et d'Expression Corporelle).

Roger Dolléans, qui avait reçu la mission d'en composer les statuts et règlements, sous le contrôle et l'approbation du Ministère, en avait été, par voie de conséquence, désigné comme premier Président. Toutes les fédérations nationales de danse de compétition avaient été informées par le Ministère que seule, la FFSD pouvait organiser les compétitions désignant les représentants français aux championnats du Monde et d'Europe et de délivrer les titres correspondants.

Quelques années plus tard, à la suite du départ à la retraite du fonctionnaire responsable, la FFDacec, craignant peut-être de perdre sa délégation de pouvoirs, décida, sans concertation, de reprendre toutes les danses sous son égide, en changeant son sigle en F.F.D.

Bien que cette « reprise en main » ait reçu l'aval du nouveau responsable ministériel, les principaux dirigeants de la F.F.S.D., désolés de cette décision qui allait à l'encontre d'un développement positif, décidèrent, tout en prenant acte de la gestion des compétitions des danses de couple par la FFD (délégitaire de pouvoir), d'une part, de maintenir la F.S.D., d'autre part, de s'ouvrir à toutes les formes de danse, pour mettre les deux organismes fédéraux sur un même plan, en attendant une évolution plus rationnelle des instances ministérielles.

A cette époque les 2 fédérations mondiales (de danse de couple, en fait), jusque-là partenaires, se séparèrent, l'une promotionnant une danse plus « sportive » dans l'espoir d'obtenir des épreuves « danse » aux Jeux Olympiques (*plus haut, plus vite, plus fort...*), l'autre, le World Dance Council, une danse plus artistique et expressive correspondant mieux à l'esprit des danses exécutées...

La F.S.D. a décidé de tout faire pour situer son action dans le cadre d'un Groupement Mondial travaillant UNIQUEMENT pour le développement de la Danse et dans le respect de L'INTERET DES DANSEURS.

Elle n'en continue pas moins à gérer toutes les formes de danse qui décident de faire appel à elle, pour la qualité de ses services, leur faible coût, etc...***et désormais, elle est inscrite dans l'Annuaire du CID (Conseil International de la Danse) de l'UNESCO ! Et de plus, elle est le membre français de la nouvelle fédération mondiale W.D.O. !!!***

Roger Dolléans, Président FSD